Image not found or type unknown

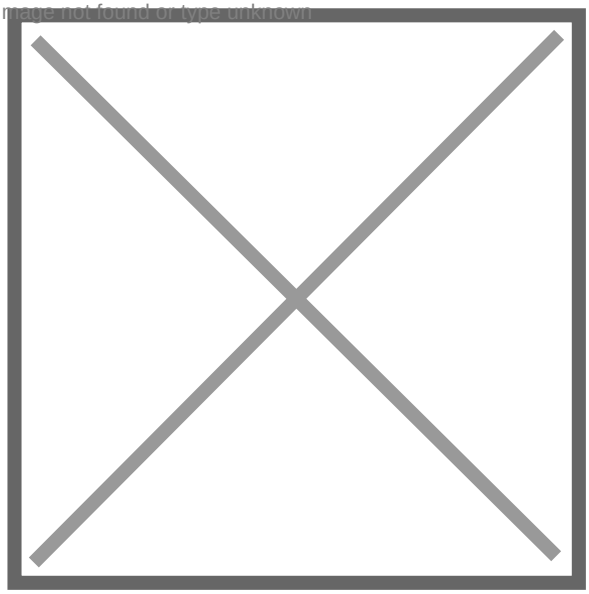

Contravention du dimanche

Par **parsifal78**, le **18/06/2014** à **18:29**

Bonjour,

Je me suis garé à Paris, un dimanche, sur une place payante en semaine, sans avoir, de mémoire, avoir été gênant pour la circulation.
Or, une première contravention a été enregistrée à 14h16 et une deuxième à 15h23, ce qui monte le total à 70 Euro.
Il s'agit de deux agents différents et je n'ai eu aucun papillon sur mon pare-brise, le deuxième agent ne sachant visiblement pas qu'un premier était déjà passé.

Est-il normal d'être verbalisé deux fois pour la même "infraction", sachant que le stationnement est gratuit le dimanche et qu'il ne s'agit pas ici d'horaire dépassé?

Merci de m'indiquer si je peux contester ces contraventions.

Par **Tisuisse**, le **18/06/2014** à **19:11**

Bonjour,

Vous vérifiez d'abord que le secteur, ou la rue, où vous étiez garé n'est pas frappé, par arrêté de la Préfecture de Police, de restriction au stationnement.
Ensuite, en vert d'une disposition du Code de la Route, en matière de stationnement, vous ne pouvez pas être verbalisé 2 fois pour la même infraction sur l'exact même emplacement.
Quoiqu'il en soit, vous pouvez déjà contester la seconde.

Par contre, vous n'êtes pas sans savoir que les carnets à souche n'existent plus, tous est fait par informatique, et les agents verbalisateurs ne sont pas contraints à mettre quoi que ce soit sur les pare-brises.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés